

OBJET : INSCRIPTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 aux classes de première année de l'école primaire et du collège peuvent être effectuées à partir de 8.00 le 18 janvier 2024 jusqu'à 20.00 le 10 février 2024. **Les inscriptions à l'école maternelle ne sont pas incluses dans le système en ligne et restent sur support papier.**

Les parents et les responsables légaux (tuteurs, tuteurs légaux) peuvent accéder au système d'inscription en ligne sur la Plateforme Unique, dans la section "Orientation" (<https://unica.istruzione.gov.it/it/orientamento/iscrizioni>), **en utilisant leurs identifiants SPID** (Système Public d'Identité Numérique), **CIE** (Carte d'identité électronique), **CNS** (Carte Nationale des Services) **ou eIDAS** (Identification électronique Authentification et Signature).

Contribution volontaire pour l'élargissement de l'offre éducative, assurance et carnet :

- Le paiement obligatoire pour l'assurance et le carnet personnel est de _____ (pour l'école maternelle, seulement l'assurance _____) ; les élèves certifiés en vertu de la Loi n°104/1992 sont exemptés du paiement de la cotisation d'assurance.

- La contribution pour l'élargissement de l'offre éducative est de _____ pour le fils aîné et de _____ pour le fils cadet.

Il est précisé que le paiement s'effectue uniquement via la plateforme "Pago in Rete" suite à la notification de l'école.

En cas de besoin, veuillez vous adresser à la secrétariat de l'école au _____

LE

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi

de _____ à _____



Traduzione a cura di **Rete Tante Tinte**